

Lyon, le mardi 8 avril 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **Appel à projets du Fonds pour l'amélioration des conditions de travail (Fact) : améliorer la santé des femmes au travail**

**L'Anact lance un appel à projets du Fact visant à soutenir des démarches qui contribuent à améliorer la santé des femmes au travail dans les structures de moins de 300 salariés. Date limite de candidature : le 18 juillet 2025.**

Les projets des candidats devront répondre à l'un des 3 objectifs suivants :

- Réaliser **une évaluation différenciée des risques professionnels selon le sexe** dans le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) et prévoir des mesures de prévention adaptées.
- **Limiter en amont les risques des violences sexuelles et sexistes au travail (VSST)** par des actions de prévention primaire.
- Mettre en place des dispositifs d'adaptation du travail pour prévenir le risque de désinsertion professionnelle posé par des enjeux de **santé reproductive**.

Doté d'une enveloppe de 500 000 euros, cet appel à projets **« Améliorer la santé des femmes au travail »** s'adresse aux PME et associations ou aux organismes qui les « accompagnent (fédérations, services de prévention et de santé au travail, organismes consulaires, Opco, organisations syndicales ou patronales etc.). Il vise à soutenir de nouvelles manières d'aborder la santé au travail des femmes par des actions portant notamment sur l'organisation du travail.

L'appel à projets s'inscrit dans un contexte de dégradation, depuis plus de 20 ans, des indicateurs de santé au travail des femmes avec, par exemple, un taux d'absentéisme pour raison de santé supérieur les concernant. La persistance de ces inégalités s'explique, en premier lieu, par une invisibilisation persistante de l'exposition aux risques professionnels dans les métiers majoritairement occupés par les femmes, par une inadaptation de certaines conditions de travail dans les métiers à prédominance masculine mais aussi par des arrêts maladie liés à la santé reproductive (grossesse, ménopause, cancer du sein...).

L'amélioration de la santé des femmes au travail représente aujourd'hui un enjeu à la fois social, économique, et organisationnel fort pour les entreprises, secteurs, branches ou territoires. C'est en particulier un levier pour les secteurs d'activité à prédominance féminine ou masculine qui cherchent à recruter et fidéliser leur personnel.

**« En matière de santé au travail, les actions en faveur de l'égalité doivent s'accompagner de mesures d'équité pour prendre en compte les différences entre les femmes et les hommes. Il peut s'agir de différences dans les métiers et les parcours, dans le type d'expositions aux risques professionnels, y compris de violences sexistes et sexuelles ainsi que, dans les situations de vie – monoparentalité, aide familiale, etc.. Il faut également prendre en compte les spécificités biologiques selon le sexe et les questions de santé reproductive. En avançant sur ces sujets, on contribue à l'amélioration des conditions de travail de toutes et tous. » .**

**Florence Chappert** responsable de la mission Egalité intégrée à l'Anact

*Le Fonds pour l'amélioration des conditions de travail (Fact) est un dispositif d'aide financière animé par l'Anact pour le ministère du Travail.*



**Financé par  
l'Union européenne**

## Contact Presse

---

**Aurélie Descours - [a.descours@anact.fr](mailto:a.descours@anact.fr) - 04 72 56 13 39**

Établissement public administratif créé en 1973, sous tutelle du ministère du Travail, l'Anact a vocation à améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles. Administrée par des représentants de l'État, des représentants des salariés et des employeurs, elle s'appuie sur un réseau de 16 agences régionales pour déployer des projets d'amélioration des conditions de travail au plus près des besoins locaux. L'établissement propose notamment aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils pour concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service et performance.